

ÉDUQUER CONTRE LE RACISME  
ET L'ANTISÉMITISME

Fiche notion

---

# Couleur de peau

---

CANOPÉ

# De l'indifférence à la détermination

## LA COULEUR DE PEAU, CARACTÈRE INNÉ OU ACQUIS ?

Distinguer les individus par la couleur de peau ou s'identifier à un groupe, rien de tout cela ne va de soi. Les enfants à qui on n'inculque pas de vocabulaire pour classer et nommer les couleurs de peaux n'usent pas spontanément des signifiants « noir », « blanc » ou « jaune ». Ils désignent parfois les individus par une couleur de vêtement et voient des personnes marron ou roses plutôt que noires ou blanches.

Le regard sur la couleur diffère selon les territoires et les époques. Anonyme dans le Paris de 1904, le député guadeloupéen Gaston Gerville-Réache (1854-1908), vice-président de la Chambre, resté mulâtre aux Antilles, serait *colored* suivant les critères ségrégationnistes aux États-Unis et privé de droits politiques dans deux provinces de l'Union sud-africaine de 1910. En 1920, l'évacuation des troupes coloniales sénégalaises de la rive gauche du Rhin, suite à une violente campagne de propagande raciale orchestrée par les Allemands au sujet de la « Honte noire » de l'Occupation, fait ensuite passer les tirailleurs nord-Africains restés en garnison de « Braun » (bruns) à Noirs, alors qu'ils sont considérés « de race blanche » par les Français. Ces deux exemples montrent à quel point la définition de la couleur de la peau et les connotations qui en découlent, varient d'un territoire à un autre, d'une situation à une autre.

## DE L'INDIFFÉRENCE À LA DÉTERMINATION

Expression de plusieurs gènes comme la plupart des caractères physiques visibles, l'épiderme obsède les représentations alors que des individus peuvent être proches par la couleur de peau sans pour autant que leur génotype (l'ensemble du patrimoine génétique d'un individu) soit identique. Au-delà de cette question, présenter la couleur de la peau comme une évidence équivaut à confondre le fait de nature avec le discours qui en parle, lequel est le produit d'une construction historique. Les couleurs – épidermes y compris – n'étaient pas vues à l'identique par le passé et la couleur de peau n'est pas un préjugé qui fait système avant l'esclavage et la colonisation. La culture hellénistique fait certes référence à des hommes noirs et à « leur » pays : dans le Nouveau Testament, l'apôtre Philippe rencontre un « Éthiopien », terme grec renvoyant à la peau des hommes brûlée par le soleil de Nubie (Soudan actuel), dont « al Bilad al Sudan » — « le Pays des Noirs » — est l'équivalent arabe. Le roi malien Mansa Moussa est d'ailleurs présenté comme un « *senyor negro* » et « seigneur des nègres/noirs de Guinée » dans l'atlas catalan de Charles V, mais le texte s'intéresse avant tout à la richesse de son royaume et non à la couleur du roi. Avant la diffusion en Europe des normes coloniales fondées sur des hiérarchies de la couleur, on distingue le noble de l'ignoble, le chrétien du juif ou du musulman, l'urbain du paysan. L'ère coloniale construit l'idée que certains hommes sont « de couleur » par rapport à une normalité blanche qui en serait dépourvue. Au XIX<sup>e</sup> siècle, quand les caricatures anglaises montrent des Irlandais à la peau mate et aux traits grossiers, la peau foncée caractérise encore le rustre. La montée des normes démocratiques symbolisée par la progression du suffrage universel en Europe occidentale transfère progressivement les aspects les plus visibles du mépris des humbles vers des stéréotypes coloniaux polarisés par la couleur.

## LA COULEUR COMME CONSTRUCTION HISTORIQUE

La connaissance historique confirme que la couleur relève de signifiants arbitraires (les mots), voire fantaisistes, par rapport au contenu des signifiés (la couleur réelle). L'un des exemples les plus édifiants en la matière demeure celui de Homer Plessy, cité dans la jurisprudence étasunienne Plessy-Ferguson de 1896, relative à la séparation raciale dans les trains. Le fait que Plessy fût apparemment blanc, en dépit d'un arrière-grand parent noir, ne l'empêchait pas d'être classé « *colored* » par les lois raciales en vertu de la *One Drop Rule*, la « règle de la goutte de sang » (principe en vertu duquel tout individu ayant un ancêtre noir se voit assigné à la « race noire »).

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, « noir » s'impose comme alternative abolitionniste en français à « nègre », réservé aux esclaves. « Noir » est pourtant employé dans l'arrêté Richepance du 28 messidor an X (17 juillet 1802) rétablissant l'esclavage en Guadeloupe. Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, les anthropologues définissent une race noire avant de décider au siècle suivant d'en distinguer deux en séparant Australiens et Subsahariens, avant que la notion de race ne décline. De retour aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, le mot « nègre » est peu à peu remplacé par « noir », vers 1950-1960. Il est aujourd'hui concurrencé par « Black », terme féroce raillé par divers observateurs pour sa façon étrange d'édulcorer la couleur en l'anglicisant.

De son côté, le terme « blanc » ne tient pas non plus à une évidence et, vers 1680-1690, des auteurs doivent encore expliquer qu'il désigne aux colonies les descendants d'Européens. On le trouve en 1790 dans les documents de naturalisation étasuniens. Il est employé dans le décret Richepance (1802) disposant que le titre de citoyen français ne peut être porté en Guadeloupe « que par les Blancs ». Depuis 1795, l'anthropologue et biologiste allemand Blumenbach lui préfère le terme « caucasien », abandonné dans les années 1970 par les services de recensement des États-Unis, mais qui demeure en usage. En France, où la peau « blanche » a longtemps constitué la norme, on connaît peu l'expérience d'être blanc, mais on peut vivre celle d'être noir. C'est hors d'Europe, dans le contexte colonial puis touristique, que l'Européen concerné s'initie à l'altérité en se découvrant blanc. À l'inverse, on n'est pas noir en Afrique subsaharienne, mais on peut l'être à Marly-Gomont, village de Thiérache connu pour une chanson du rappeur Kamini qui y passa son enfance (RCA, 2006).

Décrites comme « mongoloïdes » et jaunes par l'anthropologie raciale, les populations d'Asie furent longtemps associées au « péril jaune » et à la cruauté qui l'accompagne. L'idée de « peuples jaunes » est aujourd'hui dépassée par l'emploi du terme « asiatique », y compris pour des gens nés hors d'Asie, alors qu'un « Asian » est en anglais un individu d'ascendance sud-asiatique. Les Amérindiens, longtemps perçus comme « race rouge », furent, eux, reclassés par les « raciologues » dans une « grand-race jaune » et les sang-mêlé antillais furent longtemps appelés « rouges », voire « jaunes », fournissant d'autres exemples de l'échec de l'anthropologie raciale. On ne saurait par ailleurs oublier l'influence durable des théories racistes de Joseph Arthur de Gobineau, auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855), postulant l'existence de trois races primitives inégalitaires : la blanche, la noire et la jaune.

## PIÈGES ET POUVOIR DU LANGAGE

Le langage définit un cadre académique normatif favorisant des représentations scientifiquement obsolètes. Par exemple, bien que « Noirs » et « Blancs » ne soient ni peuples ni ethnies, l'usage leur impose les majuscules dévolues aux ethnonymes, usage qui apparaît aujourd'hui d'un tout autre siècle. Des individus vont même jusqu'à concevoir l'existence d'une culture noire ou blanche. Durant le premier XX<sup>e</sup> siècle, le Jamaïcain Marcus Garvey tenta de promouvoir un essentialisme racial prônant le « retour » en Afrique de l'ensemble des individus noirs considérés comme un peuple-race. Au sein du mouvement de la négritude, Aimé Césaire demeura réservé devant la dimension essentialiste de certains écrits de Léopold Sédar Senghor. Aujourd'hui certains mouvements français aspirent à une visibilité politique noire et passent par une démarche fondée sur l'expérience commune d'être noir en France (existentialisme) plutôt que sur la défense d'une identité fondée sur une hypothétique essence noire (essentialisme). L'assignation identitaire fondée sur la couleur suscite d'ailleurs l'ironie du Bourguignon Gaston Kelman dans *Je suis noir et je n'aime pas le manioc* (2003).

La couleur de peau ne renvoie pas à une hypothétique race et demeure encore trop souvent confondue avec l'ethnicité. Elle reste un fait de société historiquement construit et non un phénomène naturel sur lequel on porterait un regard unique. La façon de la nommer diffère dans le temps, dans l'espace et selon l'âge, montrant qu'elle est loin d'être une simple évidence. Il n'empêche qu'en s'y référant de façon récurrente les sociétés tendent à produire des expériences humaines différentes et inégalitaires à partir de stéréotypes perçus comme expressions absolues d'une essence de « l'être » selon sa couleur.

**Des questions, des réactions ? Quelques éléments de réponse**

Consulter les ressources associées à cette fiche notion sur la plateforme « [Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme](#) ».